

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bouzy de 1826 à 1856

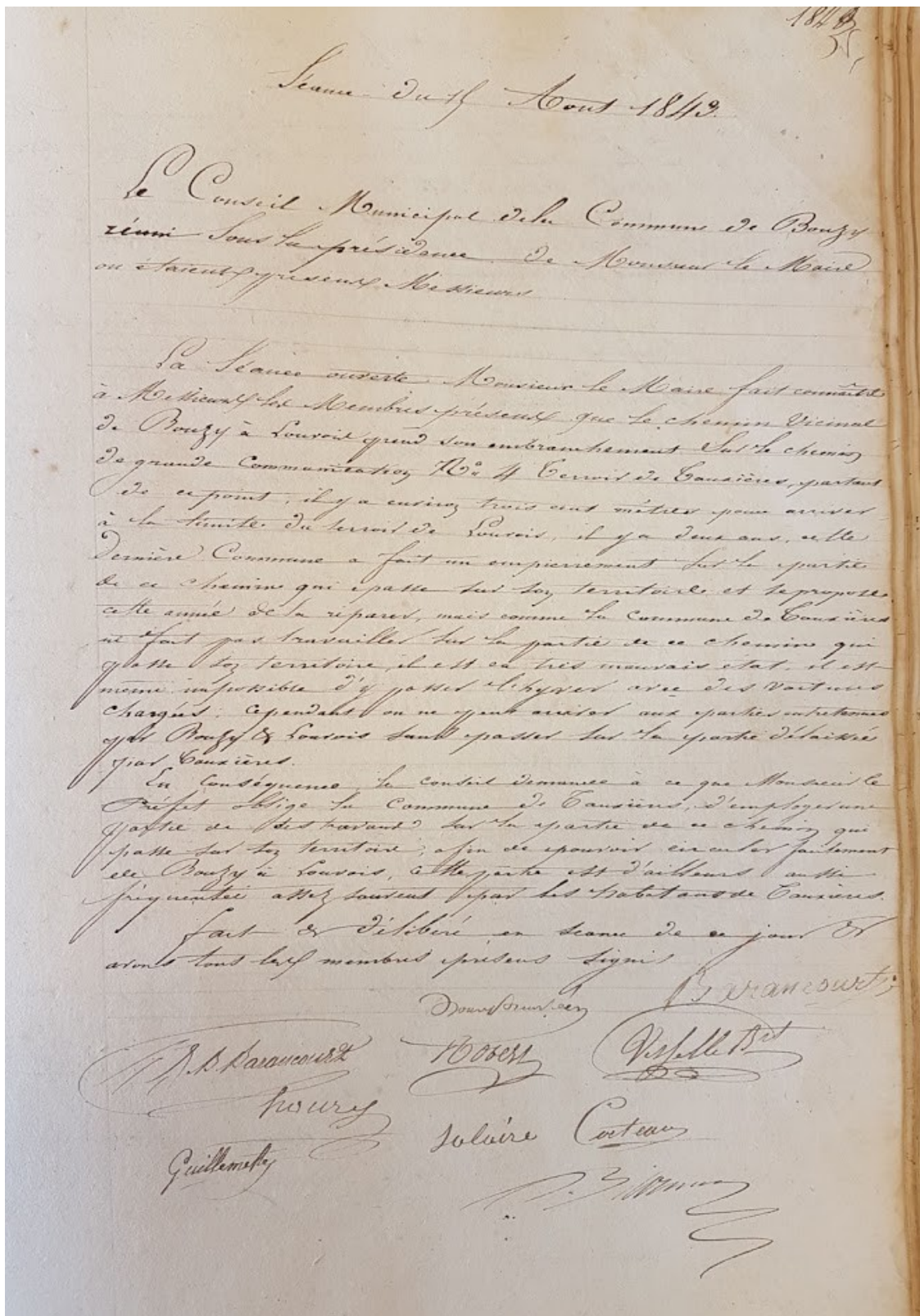
-0-

Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – E depot 17680

-0-

fiche n°43

15 août 1843 – Obligation faite à la commune de Tauxières d'entretenir sa partie de chemin qui relie Bouzy à Louvois



« Séance du 15 août 1843

Le conseil municipal de la commune de Bouzy
réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
où étaient présents Messieurs (*blanc*)

La séance ouverte, Monsieur le Maire fait connaître
à Messieurs les membres présents que le chemin vicinal
de Bouzy à Louvois prend son embranchement sur le chemin
de grande communication n°4, terroir de Tauxières. Partant
de ce point, il y a environ trois cent mètres pour arriver
à la limite du terroir de Louvois. Il y a deux ans, cette
dernière commune a fait un empiérement sur la partie
de ce chemin qui passe sur son territoire et se propose
cette année de la réparer, mais comme la commune de Tauxières
ne fait pas travailler sur la partie de ce chemin qui
passe par son territoire, il est en très mauvais état, il est
même impossible d'y passer l'hiver avec des voitures
chargées. Cependant, on ne peut arriver aux parties entretenues
par Bouzy et Louvois sans passer par la partie délaissées
par Tauxières.

En conséquence, le conseil demande à ce que Monsieur le
Préfet oblige la commune de Tauxières, d'employer une
partie de ses travaux sur la partie de ce chemin qui
passe sur son territoire afin de pouvoir circuler facilement
de Bouzy à Louvois. Cette partie est d'ailleurs aussi
fréquentée assez souvent par les habitants de Tauxières.
Fait et délibéré en séance de ce jour et avons tous les membres
présents signé »